

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE**

**MAIRIE
DE
MARQUEFAVE
31390**
☎ 05.61.87.85.13
Fax 05.61.87.31.13

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira, à la mairie, salle du conseil municipal,
Le Mardi 26 Septembre 2023 à 19 heures.**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

ORDRE DU JOUR :

BUDGET

- 1-Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024
- 2-Délibérer sur deux demandes de subventions exceptionnelles : l'Association Temps libre et Café Associatif.

URBANISME

- 3-Le Pays du Sud Toulousain sollicite l'avis de la Commune sur le SCOT en révision : Etape du pré- PAS (Projet d'Aménagement Stratégique)

ADMINISTRATION

- 4-Délibérer sur le renouvellement du contrat de prestations avec le Laboratoire Départemental 31.
- 5-Délibérer sur le renouvellement de la convention entre RESEAU31 et la Commune relative à l'installation, à l'entretien et au contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie.
- 6-Délibérer sur le renouvellement du contrat de fourniture de gaz naturel (3 sites).
- 7-L'ARS sollicite l'avis de la Commune sur le projet régional de santé Occitanie 2023-2028.
- 8-Règlement de la Salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Marquefave, le 21 Sept 2023

Le Maire,

Eric PAYEN

